

Les subsides

milieux, dans toutes les cultures et dans toutes les classes économiques. Des femmes de tous les âges se font maltraiter. La femme battue n'est pas simplement la victime d'un cas isolé de mauvais traitement mais est prise dans un cycle répétitif de violence où les mauvais traitements peuvent prendre tour à tour un caractère physique, émotif et sexuel.

Le gouvernement prend au sérieux son engagement, tel qu'énoncé dans le discours du trône, de procurer une aide additionnelle aux victimes de violence familiale. Cet engagement se traduit par un financement permanent. Le gouvernement fédéral subventionne présentement 911 lits dans plus de 50 foyers de transition établis dans le cadre du programme de logement à but non lucratif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Nous aidons à payer le salaire du personnel des foyers de transition, dont les employés sont recrutés dans le cadre des programmes de création d'emplois de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Nous finançons des programmes visant à venir en aide aux femmes battues dans le cadre des programmes de promotion de la femme de mon propre ministère, le Secrétariat d'État. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, nous avons convenu de partager à parts égales avec les gouvernements provinciaux le coût des services offerts dans les foyers de transition.

Je tiens en terminant à faire savoir que nous avons pris des mesures pour nous attaquer au problème de la violence familiale d'une façon globale et cohérente en mettant sur pied un groupe de travail spécial fédéral-provincial-territorial. Ce groupe de travail a examiné de nombreux aspects du problème, dont les améliorations qui s'imposent au système de justice pénale, aux services sociaux et aux programmes d'éducation populaire. Le groupe de travail fera rapport à mes homologues provinciaux et à moi-même lors de notre réunion du mois prochain sur la mise en œuvre des mesures déjà prises et sur les nouvelles mesures qui s'imposent pour améliorer notre réponse au problème des femmes battues.

[Français]

Monsieur le Président, ce gouvernement reconnaît qu'il y a un travail considérable à accomplir pour faire progresser la condition des femmes canadiennes.

[Traduction]

Mais nous sommes fiers des progrès que nous avons accomplis jusqu'à maintenant. Nous avons le sentiment d'avoir jeté les fondations des mesures que nous prendrons encore dans les jours et les mois à suivre. A titre de ministre responsable de la situation de la femme, j'assure la Chambre de mon engagement à agir jusqu'à ce que toutes les Canadiennes aient la possibilité de participer en qualité de partenaires à part égale et entière à tous les aspects de notre société.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) a la parole.

• (1540)

[Traduction]

Mme Copps: Monsieur le Président, je me demande si le ministre qui est responsable de la condition féminine pourrait

dire à la Chambre s'il approuve la prise de position de ses collègues, les députés conservateurs, qui ont dit à la Commission canadienne des droits de la personne la semaine dernière que la protection constitutionnelle des groupes défavorisés comme les femmes et les minorités menaçait les droits des particuliers? Approuve-t-il en particulier la déclaration du député conservateur de Calgary-Est (M. Kindy), qui s'oppose aux programmes d'action positive parce que, d'après lui, toutes les personnes compétentes ont des chances égales au travail et que les programmes d'action positive ne sont pas nécessaires? Le ministre approuve-t-il les déclarations que ses collègues ont faites aux audiences du comité?

M. McLean: Monsieur le Président, la députée sait sans doute que les comités parlementaires servent à tenir des discussions publiques. Les députés des deux côtés de la Chambre ont toutes sortes d'opinions différentes. La politique du gouvernement à cet égard est bien expliquée dans le discours du trône. La députée doit savoir que les initiatives prises après le discours du trône et ultérieurement par le gouvernement montrent qu'il s'intéresse à ces questions.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser une ou deux questions au ministre qui a la réputation d'être rempli de bonne volonté, mais qui nous a parlé de vagues généralités au lieu de citer des initiatives précises. Je voudrais tout d'abord lui demander où en est la condition féminine aux Nations Unies et surtout ce qu'il en est de la promesse faite dans le cadre du plan d'action il y a cinq ans, à la Conférence de Copenhague, à laquelle il a assisté comme critique du parti conservateur.

Plusieurs propositions ont été faites; on a notamment parlé d'égalité pour les femmes dans les nominations relevant de la compétence du gouvernement et surtout dans le secteur des communications où les femmes sont très désavantagées et où l'image que l'on donne des femmes pose encore un gros problème. On a fait des propositions précises en matière d'égalité dans des cas où le gouvernement a l'occasion de faire des nominations, comme à Radio-Canada et au CRTC. Cela signifie-t-il que le gouvernement ne tient pas la promesse du gouvernement précédent ou est-ce que cela se fera très bientôt?

Par ailleurs, les Nations Unies devaient augmenter la proportion de femmes dans ses propres organismes, ce qui ne s'est pas produit. Notre délégation a-t-elle insisté pour que cela se fasse? Dans ce cas, nous n'avons pas vu de résultats, c'est certain. Je signale que les femmes sont très mal représentées au sein de la délégation canadienne. Le ministre est-il intervenu pour qu'on améliore la situation?

Voilà pour ce qui est des Nations Unies. Je voudrais poser une autre question au sujet du rapport Abella, si vous le permettez. Le ministre sait-il qu'à sa conférence du week-end dernier, le Comité d'action sur le statut de la femme a réagi de façon beaucoup plus énergique? Plus précisément, il juge insatisfaisante la loi proposée en réponse au rapport Abella et exhorte le gouvernement fédéral à instaurer des programmes d'action positive y compris des exigences obligatoires et des mécanismes d'application prévoyant des objectifs quantitatifs et des délais. Le ministre peut-il s'engager à prendre ces mesures au lieu de se contenter de la première réaction manifestée par le gouvernement et qui manquait pour le moins de vigueur?